

Association des optométristes du Québec

RÉGIME COLLECTIF D'ASSURANCE DE PERSONNES

Distribué par

Sogedent  Assurances^{inc.}

Cabinet de services financiers

Notre but

- ✓ Procurer aux optométristes des produits d'assurance vie et invalidité adaptés à leur profession, au meilleur prix possible
- ✓ Conseiller les optométristes dans l'analyse de leurs besoins en assurance
- ✓ Accompagner les optométristes en cas de réclamation

Caractéristiques supérieures

Vous bénéficiez :

- ✓ D'un contrat haut de gamme à des prix très concurrentiels
- ✓ De définitions adaptées à la réalité professionnelle des optométristes
- ✓ D'un droit de transformation en un contrat individuel

Nos produits

- ✓ Assurance vie
- ✓ Assurance invalidité – perte de revenu
- ✓ Assurance invalidité – frais de bureau
- ✓ Assurance médicaments
- ✓ Assurance maladie complémentaire
- ✓ Assurance en cas de maladie grave

Assurance vie

- ✓ Couverture adaptée à vos besoins professionnels et personnels
- ✓ Protéger les vôtres contre la perte de leur principal soutien financier advenant votre décès
- ✓ Indexation annuelle de la somme assurée

Assurance invalidité perte de revenu

- ✓ Une définition d'invalidité totale protégeant l'exercice de vos fonctions professionnelles habituelles
- ✓ L'indexation annuelle des prestations au coût de la vie

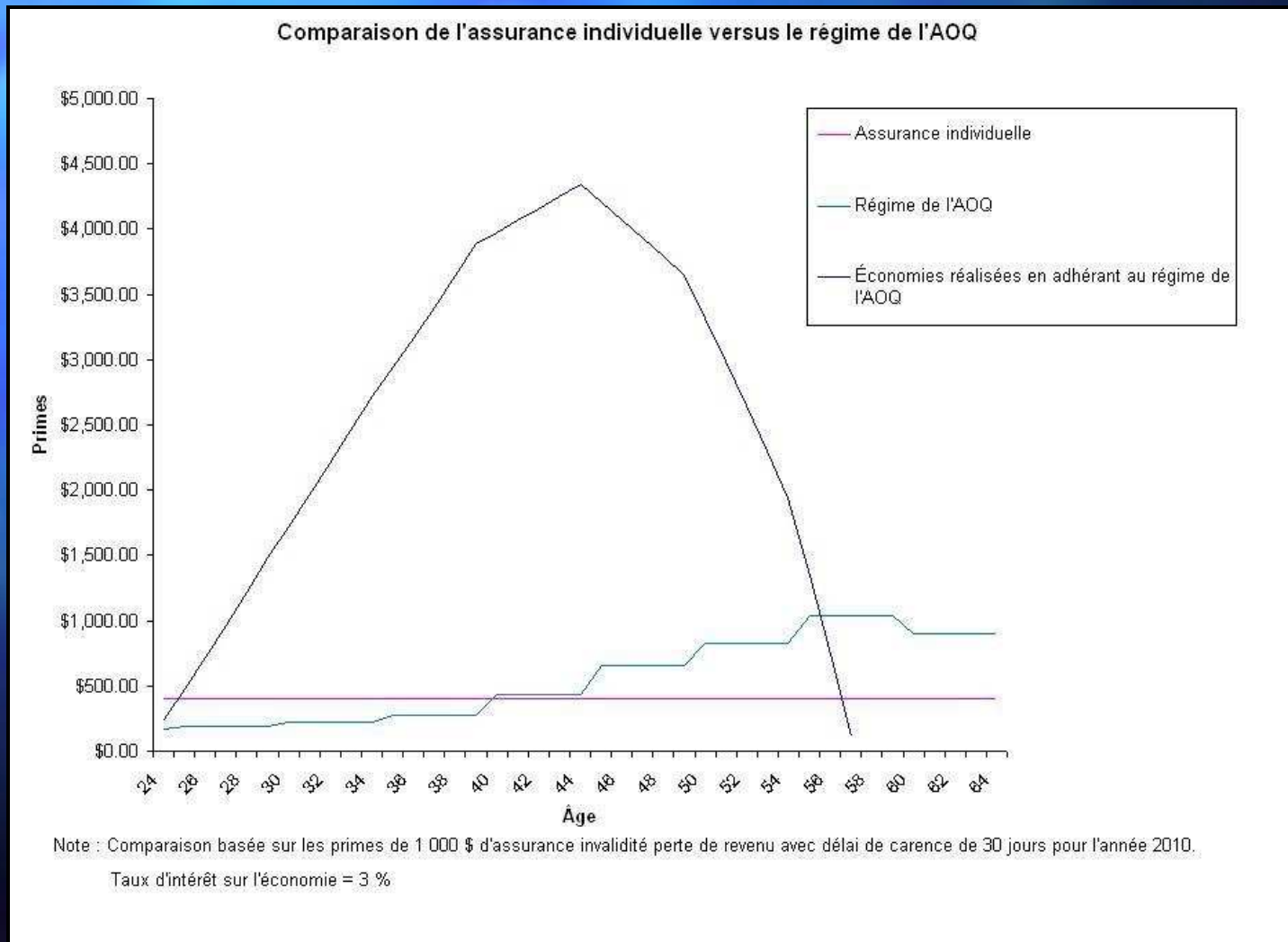
Assurance invalidité perte de revenu

- ✓ Des tarifs avantageux qui vous feront faire des économies substantielles
- ✓ Exemption de preuves de revenu jusqu'à 5 000 \$ par mois, dans le cas d'une invalidité survenant au cours des 36 premiers mois, à la suite de l'obtention du diplôme

Comparaison de l'assurance collective vs l'assurance individuelle

	Assurance collective	Assurance individuelle
Choix de l'assureur	Par l'AOQ assisté d'un actuaire-conseil et d'un conseiller en sécurité financière	Par l'optométriste selon le conseiller choisi
Conception de la protection	Selon les besoins choisis par l'AOQ, révision annuelle	Choix établi par l'assureur, non modifiable
Résiliation	Après un avis de 6 mois, possibilité de transformation en assurance individuelle à chaque assuré s'il n'y a pas un autre assureur	Non résiliable
Taux de prime	Par tranche de 5 ans, négociée chaque année, augmente selon l'âge	Nivelée, échelonnée, garantie
Demande de prestation	Conseillé par Sogedent Assurances. En cas de problèmes, peut faire appel à l'AOQ	Seul face à l'assureur

Comparaison de l'assurance individuelle vs le régime de l'AOQ



Assurance invalidité frais de bureau

- ✓ Choix d'indemnisation constante ou dégressive
- ✓ Choix d'un délai de carence de 21 ou de 30 jours

Assurance médicaments

- ✓ Une assurance rendue obligatoire par la Loi
- ✓ Un programme d'assurance de type catastrophe
- ✓ Selon la liste des médicaments approuvés par la RAMQ

Assurance maladie complémentaire

- ✓ Assurance voyage
- ✓ Assurance annulation de voyage
- ✓ Service d'assistance voyage
- ✓ Soins hospitaliers
- ✓ Soins médicaux (hors Québec)

Offre spéciale pour ce soir aux finissants 2011

L'Association des optométristes vous offre de payer, en votre nom, la prime des premiers 1 000 \$ de protection d'assurance invalidité perte de revenu à compter de ce soir jusqu'à la fin de l'année 2011

Tirage d'une carte-cadeau

À la fin de la soirée, nous procéderons au tirage d'une carte-cadeau de 100 \$ de Future Shop parmi les inscriptions reçues

Offre spéciale pour ce soir aux finissants 2011

D'une grande valeur

- ✓ 1 000 \$ d'indemnité par mois représentent 12 000 \$ non imposables par année
- ✓ Pour une personne de 25 ans, invalide jusqu'à 65 ans, cela représente une indemnité de 480 000 \$ net d'impôts

Simple

- ✓ Remplir la section « Identification » du formulaire
- ✓ Compléter la section « offre du mois de février »
- ✓ Répondre à la question sur l'usage du tabac
- ✓ Signer et dater le formulaire

Offre spéciale aux diplômés 2011

Si vous adhérez en 2011 :

- ✓ vous pouvez souscrire jusqu'à 2 000 \$ par mois d'assurance perte de revenu et jusqu'à 80 000 \$ d'assurance vie sans avoir à fournir de preuve d'assurabilité

Merci!

Antoine Viau

Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurance et rentes collectives
aviau@sogedent.qc.ca

Sylvie Blain

Conseillère en sécurité financière
Conseillère en régimes d'assurance collective
sblain@sogedent.qc.ca

Diane Auclair

Conseillère en sécurité financière
Conseillère en régimes d'assurance collective
daclair@sogedent.qc.ca

Tél. : 514 288-6272 1 888 SOS-OPTO

www.sogedent.qc.ca